



50% d'une vente immobilière reste t-elle chez le notaire en Algérie?

Par **Twami**, le **21/01/2020** à **22:33**

Bonsoir maître,

Il y a 3 mois ma sœur et moi avons décidé de vendre la maison familiale située en Algérie, mes parents étant décédés. Tout s'est bien passé chez le notaire et avec l'acheteur sauf que cela fait plus de trois mois que la Somme restante c'est à dire les 50% ne nous a toujours pas été restituée. Le fisc n'a toujours pas donné de nouvelles au notaire pour nous remettre la Somme restante. Sachez maître que nous étions en règle avec les impôts et l'État nous ne devons zéro dinar. Notre question est la suivante : Est-ce normal que cela prenne autant de temps? Quel est le délai maximum que le fisc doit respecter selon la loi des finances?

Je vous remercie maître.

Cordialement.

Par **youris**, le **22/01/2020** à **09:49**

bonjour,

nous sommes un site de conseils juridiques de droit français, et nous ne pouvons pas répondre à votre question qui concerne le droit algérien.

salutations